



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : adantin@somme.fff.fr

COMMISSION FEMININE

MATCH DE PREPARATION U15F

LIEU : Stade Chemin des Carmiers (AMIENS FC PORTO)

DATE : Mercredi 14 Octobre 2020

**HORAIRE : Rendez-vous à 13h30
Fin 15h45**

JOUEUSES CONVOQUEES

Club (nom)	Nom Prénom
U.S.O.A.A.S ALBERT	DELPLANQUE AUXANE
AMIENS SC FOOTBALL	KRIM GARANCE – DUFOSSÉ LORINE – LEFEBVRE CLEMENTINE – CORRALES LYSA – MOREL CHLOE
F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS	BENDAOU LINA – GOSSE HERICOTTE JULIETTE – EL GUILI FAHIMA – JOLY LISA MARIE – LIOT ANGELE – LABEL CLARA
AMICALE SPORTIVE DAVENESCOURT	DELOISON GERAUT CAMILLE
A.S. GAMACHES	MONCHAUX SAILLOFEST EMMA
E.S. CHEMINOTS LONGUEAU	BENSBIA SIHANE
ENT C.A.F.C PERONNE	MAROTTE RACHEL
A.S. VALINES	MAUBERT GABRIELLE

ENCADREMENT	DANTIN Angélique - TERNISIEN Julie – LELONG Graziella
--------------------	---

En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN (adantin@somme.fff.fr / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :	
• de l'équipement sportif de son club d'origine	• Masque obligatoire
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• Avoir sa gourde ou bouteille personnelle
• Se présenter en tenue (protège tibia obligatoire)	• Respecter le protocole sanitaire